



*Voluntary Sustainability
Reporting Standard for
non-listed Small and
Medium-sized
Enterprises*



EN QUOI CONSISTE LA VSME ?

La VSME définit un cadre volontaire de publication d'informations sur la durabilité, rédigé dans un langage commun structuré, accessible à tous et flexible.



PUBLIC VISE

Les entreprises non cotées ne dépassant pas les seuils des obligations de la [CSRD](#)

Microentreprises et PME



< 250 salariés



CA < 50 Mns €
et/ou bilan < 25 Mns €



POURQUOI ADOPTER LA VSME ?

- ♦ Se préparer aux évolutions réglementaires
- ♦ Anticiper les demandes d'informations de ses clients et investisseurs
- ♦ Renforcer son attractivité et sa réputation
- ♦ Se démarquer de ses concurrents
- ♦ Contribuer activement à une économie plus durable



QUELLES DONNEES PUBLIEES ?

Les entreprises qui choisissent d'appliquer le VSME doivent publier un **rapport de durabilité simplifié**, comprenant :

- ☐ **Des informations** sur les activités ayant déjà eu, ou pouvant avoir, **des impacts** positifs ou négatifs sur l'environnement, le social ou la gouvernance.   
- ☐ Une présentation allégée, basée sur deux principes :
 - **Matérialité simple** :  ne retenir que les sujets qui comptent pour l'entreprise.
 - « **Si applicable** » :  ne viser que ce qui est pertinent pour l'activité.



Module « de base »

-Le socle commun qui structure le rapport-

- ♦ **2 indicateurs généraux (B1 et B2) :**
Bases du rapport : pratiques actuelles, politiques en place et initiatives prévues pour la transition vers une économie durable
- ♦ **5 indicateurs environnementaux (B3 à B7) :**
Energie et émissions de GES; pollution; biodiversité; eau; ressources et déchets
- ♦ **3 indicateurs sociaux (B8 à B10) :**
Main d'œuvre; santé et sécurité; Rémunération, négociation collective et formation
- ♦ **1 indicateur de gouvernance (B11) :**
Condamnations et amendes pour corruption

ET (au choix du déclarant)



Module « complet » / « narratif »

-Les indicateurs avancés susceptibles d'être réclamés par les investisseurs et clients-

- ♦ **2 indicateurs généraux (C1 et C2) :**
Stratégie; modèle d'affaires et durabilité; description de pratiques internes; responsabilité interne
- ♦ **2 indicateurs environnementaux (C3 et C4) :**
Objectifs de réduction des émissions de GES; transition climatique; risques climatiques
- ♦ **3 indicateurs sociaux (C5 à C7) :**
Profil du personnel; politiques droits de l'homme; violations graves
- ♦ **2 indicateurs de gouvernance (C8 à C9) :**
revenus de secteurs « controversés »; ratio de diversité dans l'organe de gouvernance